

Comment travailler en sécurité avec

Comment travailler en toute sécurité avec - des produits dangereux à l'aide du pictogramme « Point d'exclamation »

Sur cette page

[Que symbolise ce pictogramme?](#)

[Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Point d'exclamation?](#)

[Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Point d'exclamation?](#)

[Quels sont les mentions d'avertissement et de danger utilisées?](#)

[Y a-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Point d'exclamation?](#)

[Comment les produits avec le pictogramme Point d'exclamation peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?](#)

[Comment les produits avec le pictogramme Point d'exclamation peuvent-ils être entreposés en toute sécurité?](#)

[Que doit-on faire en cas d'urgence?](#)

Que symbolise ce pictogramme?



Le symbole dans le pictogramme est un point d'exclamation. Ce symbole indique que les produits dangereux avec ce pictogramme peuvent causer certains effets sur la santé, par exemple :

- irritation cutanée,

- irritation des yeux, et/ou
- sensibilisation cutanée.

Les produits dangereux avec ce pictogramme peuvent être utilisés en toute sécurité en adoptant des pratiques appropriées d'entreposage et de manipulation.

Quelles classes de danger utilisent le pictogramme Point d'exclamation?

Ce pictogramme est utilisé pour plusieurs classes de danger du groupe de danger pour la santé. De façon générale, ce pictogramme est attribué aux catégories les moins graves dans une classe de danger. L'exception est la sensibilisation cutanée où le pictogramme Point d'exclamation est attribué à toutes les catégories de la classe de danger.

Les classes et les catégories de danger qui sont attribuées sont les suivantes :

- Toxicité aiguë (voie orale) – catégorie 4
- Toxicité aiguë (voie cutanée) – catégorie 4
- Toxicité aiguë (inhalation) – catégorie 4
- Irritation cutanée – catégorie 2
- Irritation des yeux – catégorie 2 et catégorie 2A
- Sensibilisation cutanée – catégorie 1, catégorie 1A et catégorie 1B
- Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3

Remarque : Le point d'exclamation est également utilisé pour les produits dangereux pour la couche d'ozone – catégorie 1. La classification et l'étiquetage du groupe des dangers pour l'environnement ne sont pas nécessaires pour le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015. Toutefois, les fournisseurs peuvent choisir volontairement de divulguer ces dangers sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS).

Quels sont les dangers des produits avec le pictogramme Point d'exclamation?

Par exemple :

- Toxicité aiguë – voie orale, voie cutanée, inhalation (catégorie 4) : produits connus pour être nocifs en cas d'ingestion, d'inhalation ou lorsqu'ils entrent en contact avec la peau.

- Corrosion ou irritation cutanée – irritation cutanée – (catégorie 2) : cette catégorie comprend les produits qui peuvent causer des dommages réversibles comme les rougeurs ou l'inflammation après une exposition.
 - Lésions graves/irritation des yeux – irritation des yeux (catégories 2 et 2A) : cette catégorie englobe les produits irritants qui causent des effets réversibles dans les 21 jours suivant une exposition ou les produits très irritants pour la peau.
 - Sensibilisant cutané (catégories 1, 1A et 1B) : la sensibilisation cutanée est une réaction allergique de la peau qui se présente avec des symptômes comme les démangeaisons, l'enflure, les ampoules et la rougeur. Souvent, une personne ne présente aucun symptôme après une première exposition, mais la peau réagit après des expositions subséquentes. Les produits comme le latex (p. ex. des gants) et le nickel sont des sensibilisants cutanés communs.
 - Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique (catégorie 3) : cette catégorie comprend les produits pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires (comme la toux, une irritation de la gorge).
-

Quels sont les mentions d'avertissement et de danger utilisées?

Ce pictogramme est utilisé pour un certain nombre de dangers très différents pour la santé. Les mentions d'avertissement et de danger du SIMDUT 2015 pour les classes et les catégories de danger attribuées à ce pictogramme sont les suivantes :

Classe et catégorie de danger	Mention d'avertissement	Mention de danger
Toxicité aiguë (voie orale) – catégorie 4	Avertissement	Nocif si ingéré
Toxicité aiguë (voie cutanée) – catégorie 4	Avertissement	Nocif par contact cutané
Toxicité aiguë (inhalation) – catégorie 4	Avertissement	Nocif en cas d'inhalation
Irritation cutanée – catégorie 2	Avertissement	Cause une irritation cutanée
Irritation des yeux – catégorie 2	Avertissement	Cause une irritation grave des yeux
Irritation des yeux – catégorie 2A	Avertissement	Peut causer une réaction allergique cutanée
Sensibilisation cutanée – catégorie 1, catégorie 1A et catégorie 1B	Avertissement	Peut causer une réaction allergique cutanée
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3	Avertissement	Peut causer une irritation des voies respiratoires, de la somnolence ou des étourdissements

Y a-t-il d'autres dangers associés aux produits avec le pictogramme Point d'exclamation?

En plus des dangers précis représentés par le pictogramme Point d'exclamation, il est important de se rappeler que le produit peut présenter d'autres dangers, notamment :

- autres **dangers pour la santé**, comme la sensibilisation des voies respiratoires, la mutagénicité sur les cellules germinales, la cancérogénicité et la toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée);
- **dangers physiques**, comme l'inflammabilité, la réactivité ou la corrosion des métaux.

Comment les produits avec le pictogramme Point d'exclamation peuvent-ils être manipulés en toute sécurité?

- TOUJOURS vérifier la FDS afin d'obtenir TOUS les renseignements sur les dangers et les précautions à prendre pour le produit utilisé. Dans le doute, poser des questions.

- S'il est impossible d'éviter l'utilisation du produit dangereux dans son milieu de travail, évaluer la possibilité de le [remplacer](#) par un autre, moins dangereux.
- Examiner tous les contenants pour détecter les dommages ou les fuites avant de les manipuler.
- Utiliser uniquement en plein air ou dans un endroit [bien ventilé](#).
- Éviter d'inhaler les poussières, les fumées, les gaz, les buées, les vapeurs ou le jet.
- Prévenir la contamination des surfaces dont pourrait se servir le personnel non protégé.
- Garder les surfaces de travail propres. Nettoyer les matières déversées. Prévenir l'accumulation de poussière ou autres formes de résidus.
- Se laver soigneusement les mains et la peau après la manipulation.
- Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
- Porter un protecteur oculaire, un protecteur facial, des gants de protection ou des vêtements de protection au besoin.
- Dans le cas des sensibilisants cutanés, les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- Éviter les contacts répétés ou le contact cutané prolongé avec le produit, de l'équipement ou des surfaces contaminés.
- Signaler immédiatement tout indice de malaise à son superviseur.
- Si un équipement de protection individuelle (ÉPI) est nécessaire, l'employeur doit s'assurer que les travailleurs ont suivi une formation approfondie sur son choix, son ajustement, son utilisation et son entretien. Consulter la FDS pour obtenir des conseils sur le choix.

Comment les produits avec le pictogramme Point d'exclamation peuvent-ils être entreposés en toute sécurité?

- Inspecter régulièrement les contenants et l'aire d'entreposage afin de déceler tout indice de fuite ou de dommage.
- Entreposer dans les contenants étiquetés d'origine.
- Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.
- Entreposer dans un endroit frais et sec, loin de la lumière directe du soleil.
- Entreposer à l'écart de matières incompatibles. Consulter la FDS pour des renseignements plus précis concernant les matières incompatibles et les conditions à éviter.

Que doit-on faire en cas d'urgence?

- Comprendre et mettre en pratique les consignes d'urgence afin de savoir comment procéder, le cas échéant.
- S'assurer que le bassin oculaire et la douche d'urgence sont facilement accessibles dans l'aire de travail immédiate. Ces appareils doivent être vérifiés régulièrement.
- Préparer les procédures et l'équipement de lutte contre les déversements (p. ex. matériaux absorbants pour contenir les déversements, ÉPI, etc.).
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Connaître les symptômes types associés à l'exposition et les premiers soins appropriés.

Date de la première publication de la fiche d'information : 2017-11-01

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2017-11-01

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.